PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

Integraal verslag van de interpellaties en de vragen

Compte rendu intégral des interpellations et des questions

Commissie voor de Algemene Bicommunautaire Zaken,

belast met de Financiën, de Begroting, het Openbaar Ambt, de Externe Betrekkingen en de Gezinsbijslagen

Commission des affaires bicommunautaires générales,

chargée des finances, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et des prestations familiales

VERGADERING VAN

DINSDAG 28 JUNI 2022

RÉUNION DU

MARDI 28 JUIN 2022

ZITTING 2021-2022

SESSION 2021-2022

Afkortingen en letterwoorden	*Sigles et abréviations*
bbp - bruto binnenlands product	PIB - produit intérieur brut
BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry	BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry
Cocof - Franse Gemeenschapscommissie	Cocof - Commission communautaire française
DBDMH - Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp	Siamu - Service d'incendie et d'aide médicale urgente
FOD - Federale Overheidsdienst	SPF - service public fédéral
Forem - Waals tewerkstellingsagentschap	Forem - Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GGC - Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie	Cocom - Commission communautaire commune
KMO - kleine en middelgrote ondernemingen	PME - petites et moyennes entreprises
MIVB - Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel	STIB - Société de transport intercommunal bruxellois
ngo - niet-gouvernementele organisatie	ONG - organisation non gouvernementale
NMBS - Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen	SNCB - Société nationale des chemins de fer belges
OCMW - Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn	CPAS - centre public d'action sociale
Riziv - Rijksinstituut voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering	Inami - Institut national d'assurance maladie-invalidité
RVA - Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening	ONEM - Office national de l'emploi
VDAB - Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding	VDAB - Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle
VGC - Vlaamse Gemeenschapscommissie	VGC - Commission communautaire flamande
VUB - Vrije Universiteit Brussel	ULB - Université libre de Bruxelles

Het **integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de directie Verslaggeving. De vertaling is een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het
Brussels Hoofdstedelijk Parlement
Directie Verslaggeving
Tel. 02 549 68 00
E-mail criv@parlement.brussels

De verslagen kunnen geraadpleegd worden op www.parlement.brussels

Le **compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité de la direction des comptes rendus. La traduction est un résumé.

Publication éditée par le
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Direction des comptes rendus
Tél. : 02 549 68 00
E-mail : criv@parlement.brussels

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse www.parlement.brussels

INHOUD

Mondelinge vraag van mevrouw Delphine Chabbert 1

aan de heer Sven Gatz en aan de heer Bernard Clerfayt, leden van het Verenigd College, bevoegd voor de Gezinsbijslagen, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Filmkeuring,

betreffende "het maximumbedrag van het kadastraal inkomen voor de toeslagen op de gezinstoelage".

Mondelinge vraag van mevrouw Delphine Chabbert 4

aan de heer Sven Gatz en aan de heer Bernard Clerfayt, leden van het Verenigd College, bevoegd voor de Gezinsbijslagen, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Filmkeuring,

betreffende "de toekenning van kinderbijslag aan de kinderen van EU-ambtenaren".

Mondelinge vraag van mevrouw Delphine Chabbert 7

aan de heer Sven Gatz en aan de heer Bernard Clerfayt, leden van het Verenigd College, bevoegd voor de Gezinsbijslagen, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Filmkeuring,

betreffende "de toekomst van de kinderbijslag en de strijd tegen kinderarmoede".

Toegevoegde mondelinge vraag van de heer John Pitseys, 7

betreffende "een mogelijke hervorming van het uitbetalingssysteem van de gezinsbijslagen in Brussel".

SOMMAIRE

Question orale de Mme Delphine Chabbert 1

à M. Sven Gatz et à M. Bernard Clerfayt, membres du Collège réuni chargés des prestations familiales, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et du contrôle des films,

concernant "le montant maximal du revenu cadastral pour les suppléments aux allocations familiales".

Question orale de Mme Delphine Chabbert 4

à M. Sven Gatz et à M. Bernard Clerfayt, membres du Collège réuni chargés des prestations familiales, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et du contrôle des films,

concernant "l'octroi d'allocations familiales aux enfants de fonctionnaires européens".

Question orale de Mme Delphine Chabbert 7

à M. Sven Gatz et à M. Bernard Clerfayt, membres du Collège réuni chargés des prestations familiales, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et du contrôle des films,

concernant "l'avenir des allocations familiales et la lutte contre la pauvreté infantile".

Question orale jointe de M. John Pitseys, 7

concernant "une éventuelle réforme du système de paiement des allocations familiales à Bruxelles".

101 Voorzitterschap: de heer Juan Benjumea Moreno, voorzitter.

Présidence : M. Juan Benjumea Moreno, président.

105 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DELPHINE CHABBERT**

105 **aan de heer Sven Gatz en aan de heer Bernard Clerfayt, leden van het Verenigd College, bevoegd voor de Gezinsbijslagen, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Filmkeuring,**

105 **betreffende "het maximumbedrag van het kadastraal inkomen voor de toeslagen op de gezinstoelage".**

107 **Mevrouw Delphine Chabbert (PS)** *(in het Frans).- Toen de GGC bevoegd werd voor de kinderbijslag, heeft ze het systeem gewijzigd. Zo koos het vorige Verenigd College voor een hoog basisbedrag dat aangevuld kan worden met sociale toeslagen. Volgens een nieuwe bepaling komen gezinnen waarvan het kadastraal inkomen hoger ligt dan een bepaald bedrag, niet in aanmerking voor die toeslagen. Dat lijkt me een rechtvaardige voorwaarde, maar de toepassing ervan vereist een vlotte gegevensuitwisseling met de federale administratie.*

Vanaf welk maximumbedrag voor het kadastraal inkomen komen gezinnen niet meer in aanmerking voor de sociale toeslagen?

Over hoeveel gezinnen gaat het?

Hoe verloopt de gegevensuitwisseling met de FOD Financiën?

Wat gebeurt er als de GGC-diensten de nodige gegevens niet ontvangen?

107 **De heer Bernard Clerfayt, lid van het Verenigd College** *(in het Frans).- Brussel koos voor een systeem om kinderarmoede zo efficiënt mogelijk te bestrijden. De sociale toeslagen spelen daarin een cruciale rol. Voor de toekenning van die toeslag gelden een aantal voorwaarden. Zo mag het jaarinkomen van het gezin niet hoger liggen dan een bepaald plafond. Brussel heeft echter nog een ander maximum ingebouwd, met name*

QUESTION ORALE DE MME DELPHINE CHABBERT

à M. Sven Gatz et à M. Bernard Clerfayt, membres du Collège réuni chargés des prestations familiales, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et du contrôle des films,

concernant "le montant maximal du revenu cadastral pour les suppléments aux allocations familiales".

Mme Delphine Chabbert (PS).- À la suite de la sixième réforme de l'État et du transfert de la compétence des allocations familiales du niveau fédéral aux entités fédérées, la Cocom a modifié toute une série de dispositions en matière d'allocations familiales. Le précédent Collège réuni a opté pour un modèle composé d'un montant de base unique et élevé dès le premier enfant et de suppléments sociaux renforcés, pour coller davantage à la diversité et à la réalité des familles bruxelloises.

L'une des nouvelles règles prévue à l'article 9, § 3, de l'ordonnance du 25 avril 2019 dispose que "En toute hypothèse, les suppléments prévus au présent article ne sont pas dus lorsque les revenus cadastraux servant de base à l'imposition des revenus de l'allocataire et ceux de son conjoint avec lequel il cohabite ou de la personne avec laquelle il forme un ménage de fait, dépassent un plafond établi selon les modalités fixées par le Collège réuni."

Cette règle, positive en matière de justice sociale, est toute nouvelle et suppose une bonne coordination avec l'administration fédérale, qui possède ces données. Deux années d'exercice devraient avoir permis d'éprouver la bonne application de ces règles de calcul des revenus.

Quel est le montant du revenu cadastral maximal à ne pas dépasser afin de bénéficier des suppléments d'allocations familiales ?

Avez-vous des informations sur le nombre de familles qui n'ont pas eu droit à des suppléments sociaux, en raison de l'application de cette nouvelle règle de justice sociale ?

Comment se passe la transmission des flux de données relatives aux revenus cadastraux depuis le SPF Finances ? Ces flux sont-ils réguliers, exhaustifs et fiables ? Si la Cocom ne dispose pas de ces flux de données, quelles actions ou quels dispositifs sont-ils mis en place pour y remédier et exécuter l'ordonnance ?

M. Bernard Clerfayt, membre du Collège réuni.- Je vous remercie pour votre question puisqu'elle va droit au but et maintient un débat clair sur ce dossier important des allocations familiales. Je pense que nous sommes tous deux très fiers du régime particulier à Bruxelles, qui est le plus efficace pour lutter

het kadastraal inkomen. Op die manier willen we de sociale toeslagen voorbehouden aan werkelijk kwetsbare gezinnen. Sommige gezinnen hebben immers lage belastinginkomsten, maar wel hoge onroerende inkomsten.

Op dit moment kan het maximumbedrag van het kadastraal inkomen nog niet worden bepaald, want het Verenigd College moet de uitvoeringsbepalingen nog vastleggen in een besluit.

Ik kan dus ook niet zeggen hoeveel gezinnen de toeslag niet zouden mogen ontvangen omdat hun kadastraal inkomen te hoog is. Wanneer die berekeningen gemaakt worden, is het mogelijk dat sommige gezinnen de toeslag niet meer zullen ontvangen.

111 *In eerste instantie was het de bedoeling om geen rekening te houden met het kadastraal inkomen van de eigen hoofdverblijfplaats en van de goederen die voor eigen beroepsdoeleinden wordt gebruikt.*

Sinds 2019 bestudeert Iriscare de mogelijkheden om een dergelijk plafond en een bijbehorend controlemechanisme in te voeren. Het is er echter nog niet in geslaagd om een efficiënte gegevensuitwisseling op touw te zetten met de FOD Financiën en Brussel Fiscaliteit. Die uitwisseling moet immers voldoende betrouwbaar en nauwkeurig zijn om te voorkomen dat gezinnen door een administratieve fout hun toeslag verliezen. Aan de andere kant moeten we vermijden dat een groot aantal gezinnen de toeslag ten onrechte ontvangt in afwachting van de invoering van het maximum.

In 2021 hebben we samen met Iriscare en Brussel Fiscaliteit laten onderzoeken of die laatste instantie kon optreden als bron van authentieke gegevens, maar dat bleek niet mogelijk om juridische en operationele redenen.

contre la pauvreté infantile, comme l'a rappelé le Bureau fédéral du Plan (BFP).

L'octroi des suppléments sociaux est un élément fondamental du nouveau régime bruxellois en matière de prestations familiales. Ce supplément est conditionné par le revenu annuel brut de la famille, qui est attesté de manière définitive par les données fiscales.

Dans le même temps, l'article 9, dernier alinéa, de l'ordonnance du 25 avril 2019 prévoit qu'il faut aussi prendre en considération le revenu cadastral pour l'évaluation du droit aux suppléments sociaux, selon les modalités définies par le Collège réuni.

Ce mécanisme est destiné à cibler les ménages réellement vulnérables, ou en tout cas à ne pas accorder de suppléments sociaux à des ménages qui, même s'ils disposaient de faibles revenus fiscaux en raison du traitement particulier des revenus immobiliers qui entraînent un faible revenu fiscal, gagneraient néanmoins des sommes importantes qui ne seraient pas fiscalisées. Voilà pourquoi il avait été décidé de s'intéresser aussi aux revenus cadastraux, et de ne pas accorder de supplément aux familles bénéficiant de très hauts revenus immobiliers.

Pour répondre à votre première question, le plafond du revenu cadastral à ne pas dépasser visé à l'article 9 de l'ordonnance du 25 avril 2019 n'a pas encore été déterminé à ce jour. En effet, les modalités concernant l'établissement de ce plafond doivent encore être fixées dans un arrêté du Collège réuni.

Il m'est donc impossible de vous communiquer des informations sur le nombre de familles qui n'auraient pas encore eu droit à des suppléments sociaux en raison de l'application de cette nouvelle règle, ou celles qui les auraient reçus erronément. Le calcul de ces dispositions pourrait entraîner une réduction de l'octroi d'allocations sociales majorées à certaines familles.

Pour votre parfaite information, la notion de revenu cadastral "autres usages" a été proposée comme concept initial pour cette évaluation du revenu cadastral sur la base d'une étude préliminaire et par analogie avec le mécanisme d'évaluation similaire du Groeipakket flamand. Ce terme d'"autres usages" désigne le revenu cadastral de tous les biens immobiliers dont le bénéficiaire ou ses partenaires disposent, à l'exception de la résidence familiale et des biens immobiliers utilisés pour les besoins professionnels propres des membres du ménage concerné.

L'intention initiale était de cibler les seuls ménages disposant d'un revenu cadastral pour d'autres biens que le logement qu'ils occupent, ou qui sont nécessaires à leur activité professionnelle.

En 2019, Iriscare a lancé un projet visant à établir un plafond et un mécanisme de contrôle équitables, efficaces, transparents et probants, tout en restant viables sur le plan administratif. De nombreux efforts ont été consentis pour obtenir des informations auprès du SPF Finances ou de Bruxelles Fiscalité, depuis peu en charge du revenu cadastral. Nous ne sommes toutefois pas

encore parvenus à organiser un flux d'informations répondant à ces critères.

Notre principale préoccupation est d'obtenir un flux de données automatique, suffisamment précis et dépourvu d'effets pervers, comme l'exclusion de personnes du bénéfice des allocations majorées.

Pour assurer un droit légitime et correct aux ménages il est essentiel que, dès sa mise en œuvre, le test "revenu cadastral" fournisse un résultat probant pour tous les ménages ayant potentiellement droit à un supplément social.

D'une part, il convient d'éviter tout risque de paiement indu à un grand nombre de familles durant la période précédant l'établissement définitif du droit au supplément, entraînant par la suite un nombre élevé d'indus d'un montant considérable.

D'autre part, le mécanisme doit être conçu de manière à ce que les ménages qui ont effectivement droit à un supplément social puissent en bénéficier sans retards inutiles ni démarches administratives supplémentaires. L'introduction de cette condition liée au revenu cadastral ne doit donc pas conduire à priver injustement les ménages en situation de précarité financière des suppléments sociaux auxquels ils ont droit.

Concernant vos questions sur le déroulement de la transmission des flux de données et sur les dispositifs mis en place pour y remédier et exécuter conformément l'ordonnance, nous avons mené en 2021 une étude avec Iriscare, en collaboration avec Bruxelles Fiscalité, pour analyser les possibilités de recourir à ce dernier organisme en tant que source de données authentiques. Cette option s'est avérée irréalisable jusqu'à présent, pour des raisons tant juridiques - certitude des informations - qu'opérationnelles, parce qu'elle nécessiterait des développements informatiques inenvisageables à l'heure actuelle.

113 *Nu voert Iriscare in samenwerking met de Kruispuntbank van de Sociale Zekerheid een studie uit om de precieze doelgroepen te identificeren waarvoor het maximum zou gelden en om eventuele onwenselijke gevolgen op te sporen. Ik verwacht de conclusies dit jaar nog. Op basis daarvan zal er een efficiëntere gegevensuitwisseling georganiseerd kunnen worden tussen de FOD Financiën en de gewestelijke diensten die bevoegd zijn voor de kinderbijslag.*

We blijven dus zoeken naar een operationeel alternatief voor het kadastraal inkomen met de voornoemde beperkingen om de bepaling in voeren. Aangezien het technisch zeer ingewikkeld blijkt om het zogenaamde kadastraal inkomen voor eigen gebruik te onderscheiden van andere kadastrale inkomens, overwegen we om opnieuw uit te gaan van het kadastrale inkomen in zijn geheel, ook al zou dat een minder precies criterium zijn. We zullen u binnenkort een voorstel voorleggen.

Actuellement, Iriscare réalise une étude en collaboration avec la Banque-carrefour de la sécurité sociale, visant à cerner avec précision les groupes cibles touchés par le mécanisme envisagé et à identifier les effets indésirables de celui-ci par le biais de simulations sur un échantillon significatif de la population.

Les conclusions de cette étude, attendues cette année, devraient permettre de mettre en œuvre un flux de données adapté et ciblé entre le SPF Finances et les organismes d'allocations familiales en Région bruxelloise.

Malgré les difficultés techniques et opérationnelles rencontrées depuis 2020, la recherche de solutions alternatives en vue de remplacer le concept initial de revenu cadastral "autres usages", incompatible avec l'exploitation des données disponibles, est en cours. La mise en œuvre de cette disposition est l'une de nos priorités, car nous voulons cibler au mieux les ménages pouvant bénéficier de suppléments sociaux.

Le gouvernement a discuté récemment de ces questions et envisage de revenir aux dispositions initiales du texte de 2019, qui visaient à fixer un montant de revenu cadastral, en raison de la difficulté à distinguer le revenu cadastral familial professionnel, nécessaire à l'activité, et les autres revenus cadastraux.

Peut-être choisirons-nous une formule plus brute, moins ciblée, à savoir un revenu cadastral au-delà duquel les suppléments sociaux ne sont plus octroyés. C'est un choix délicat que le gouvernement n'a pas encore fait, même s'il y travaille. Une proposition en ce sens sera bientôt soumise au parlement.

117 **Mevrouw Delphine Chabbert (PS)** *(in het Frans).- Het verbaast me dat er na twee jaar nog steeds geen maximum werd vastgesteld en dat de gegevensstroom nog niet geregeld werd, ook al is dat ingewikkeld.*

Het is wel goed dat u behoedzaam te werk gaat, want de maatregel mag er inderdaad niet toe leiden dat rechthebbenden door een administratieve fout de toeslag toch niet krijgen.

Aan de andere kant moeten we vermijden dat het hele kinderbijslagsysteem onbetaalbaar wordt, want nu worden er in feite meer toeslagen toegekend dan aanvankelijk de bedoeling was.

- Het incident is gesloten.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Je suis étonnée qu'au bout de deux ans le plafond n'ait toujours pas été fixé et que rien n'ait été mis en place pour organiser ce flux de données. Nonobstant la complexité du traitement des flux du SPF Finances au niveau régional, que nous avons pu observer dans d'autres dossiers, il est étonnant que le type de revenu cadastral n'ait pas été déterminé.

Vous avez raison de mettre des points d'attention car il ne faudrait pas que cette mesure, qui est initialement une mesure de justice sociale, prive de suppléments sociaux les ménages qui y ont droit, ce qui dévierait le système d'allocations familiales de son objectif.

Je comprends la prudence et la précaution par rapport à l'évaluation du type de revenu cadastral qui sera retenu, mais je réitère mon étonnement quant au manque d'avancement concernant une des nouveautés de ce nouveau système, qui a trait à la justice sociale et même à la soutenabilité du modèle. L'ordonnance prévoyait en effet que le modèle tienne aussi par rapport à ce non-paiement de suppléments pour ces ménages. Si ce travail n'est sans doute pas simple, il reste important par rapport au nouveau système d'allocations familiales.

- L'incident est clos.

121 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DELPHINE CHABBERT**

121 **aan de heer Sven Gatz en aan de heer Bernard Clerfayt, leden van het Verenigd College, bevoegd voor de Gezinsbijslagen, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Filmkeuring,**

121 **betreffende "de toekenning van kinderbijslag aan de kinderen van EU-ambtenaren".**

QUESTION ORALE DE MME DELPHINE CHABBERT

à M. Sven Gatz et à M. Bernard Clerfayt, membres du Collège réuni chargés des prestations familiales, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et du contrôle des films,

concernant "l'octroi d'allocations familiales aux enfants de fonctionnaires européens".

123 **Mevrouw Delphine Chabbert (PS)** *(in het Frans).- De Europese instellingen vragen de lidstaten om kinderbijslag uit te betalen voor kinderen waarvan een van de ouders minstens een halftijdse, zelfstandige activiteit uitoefent omdat die ouder bijdraagt tot de lokale economie.*

Er zijn nergens meer kinderen van Europese ambtenaren dan in Brussel. Als een van hun ouders zo'n zelfstandige activiteit heeft, brengt de uitbetaling van kinderbijslag een zware financiële

Mme Delphine Chabbert (PS).- À la suite de la sixième réforme de l'État, la Région bruxelloise a décidé de modifier une série de dispositions relatives aux allocations familiales. Le système et les montants ont été complètement modifiés. Le changement le plus significatif est sans doute l'accès au droit aux allocations familiales pour les travailleurs pauvres.

Ma question porte plus précisément sur l'octroi d'allocations familiales aux enfants de fonctionnaires européens lorsque, par exemple, un des parents exerce une activité professionnelle,

last met zich, terwijl het Brussels Gewest met de hervormde kinderbijslag de kinderarmoede wil bestrijden.

Hoeveel kinderen van Europese ambtenaren krijgen binnenkort Brusselse kinderbijslag? Hoeveel kost dat? Bestaat het risico dat het recht op kinderbijslag wordt uitgebreid tot alle ouders, ook als die voltijds werken? Dat zou onbetaalbaar zijn.

indépendante ou salariée, à Bruxelles. Jusqu'à présent, ils n'en étaient pas bénéficiaires.

J'ai appris que les institutions européennes demandent aux États membres – et partant, à la Belgique et à la Région bruxelloise – le paiement de ces allocations pour les enfants dont l'un des parents serait indépendant au moins à mi-temps. Ce parent aurait une part contributive dans l'activité économique belge. Bruxelles est l'entité qui compte la plus grande représentation d'enfants de fonctionnaires européens. Une telle évolution pourrait engendrer un poids financier important pour la Région bruxelloise, qui s'est donné comme objectif, avec ce nouveau système d'allocations familiales, de renforcer la lutte contre la pauvreté infantile. Ce serait une très mauvaise surprise que la Région doive accorder des budgets à des enfants qui n'ont sans doute pas besoin d'allocations familiales puisqu'ils bénéficient d'un autre système par ailleurs.

Confirmez-vous que certains enfants de fonctionnaires européens seront bientôt bénéficiaires d'allocations familiales bruxelloises ? Dans l'affirmative, avez-vous une estimation du nombre d'enfants concernés ? Quel serait le coût pour la Région ?

Y a-t-il un risque que ce droit nouvellement octroyé aux enfants de travailleurs indépendants soit étendu à tous les parents salariés, y compris à temps plein ? Ce serait insoutenable pour la Région.

Enfin, si une telle évolution devait arriver, la Région serait-elle capable d'atteindre ses objectifs, à savoir la lutte contre la pauvreté infantile et la durabilité du modèle ?

125 **De heer Bernard Clerfayt, lid van het Verenigd College** *(in het Frans).- De nieuwe Brusselse kinderbijslag geldt voor alle kinderen die op het Brusselse grondgebied zijn ingeschreven, ook voor kinderen van Europese ambtenaren. Ze maken dus al aanspraak op kinderbijslag, al zijn er uitzonderingen.*

Het bedrag van de kinderbijslag wordt verminderd met het bedrag van de kinderbijslag waarop het kind volgens buitenlandse regels of regels van een internationale instelling recht heeft. Met andere woorden, de Brusselse kinderbijslag is een aanvulling op het eventueel lagere bedrag dat ze onder een ander stelsel kunnen krijgen.

Dat neemt niet weg dat Europese ambtenaren een uitzondering genieten in die zin dat de Brusselse kinderbijslag prioritair wordt uitgekeerd als de Europese ambtenaar of zijn partner een betaalde beroepsactiviteit in België uitoefent.

Die regeling kwam er nadat het Hof van Justitie van de Europese Unie in 1987 bepaalde dat de Belgische kinderbijslag prioritair moet worden uitbetaald als de Europese ambtenaar of zijn partner in België een bezoldigde activiteit uitoefent. Omdat er geen rekening werd gehouden met zelfstandige activiteiten, heeft

M. Bernard Clerfayt, membre du Collège réuni.- Le nouveau régime bruxellois d'allocations familiales s'applique à tout enfant domicilié sur le territoire bruxellois, y compris les enfants de fonctionnaires européens. Ainsi, le régime bruxellois permet déjà d'accorder les allocations familiales en faveur de ces enfants, sous réserve des précisions suivantes.

Le régime bruxellois a fixé une règle anticumul énoncée à l'article 27, alinéa 1er, de l'ordonnance du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales. Selon cette disposition, le montant des prestations familiales bruxelloises est réduit à concurrence du montant des prestations de même nature auxquelles l'enfant bénéficiaire peut prétendre en application d'autres dispositions légales ou réglementaires étrangères ou en vertu des règles applicables au personnel d'une institution de droit international public.

Autrement dit, les prestations familiales bruxelloises seront payées à titre complémentaire pour la partie du montant qui dépasse éventuellement le montant dû par un autre régime étranger ou un régime d'une institution précitée.

Une exception en faveur des fonctionnaires européens est cependant prévue en ce qui concerne cette règle anticumul. En effet, l'article 27, alinéa 2, de cette ordonnance prévoit que les

de recente wijziging alleen betrekking daarop. Er geldt geen vereiste inzake een halftijdse betrekking.

In april 2021 heeft de Europese Commissie de deelstaten opgedragen hun wetgeving uit te breiden naar zelfstandige activiteiten. Na overleg met de andere deelstaten is beslist om de prioritaire betaling van kinderbijslag door de GGC uit te breiden naar Europese ambtenaren of hun partner die een zelfstandige beroepsactiviteit uitoefent.

Daarom leggen we binnenkort een wijziging van de ordonnantie van 25 april 2019 voor aan de VVGGC. Ze zal met terugwerkende kracht gelden vanaf januari 2020.

Het gaat naar schatting om 280 Brusselse kinderen en het zou jaarlijks 570.000 euro kosten. Al bij al is dat een beperkt bedrag op de totale kinderslagbegroting van bijna een miljard euro. We hebben trouwens weinig manoeuvreerruimte en riskeren een rechtszaak bij het Hof van Justitie van de Europese Unie als we de kinderbijslag niet betalen.

Ik hoop dat de belastingdienst ons tegen het einde van het jaar alle gegevens bezorgt waarmee we de invloed van de sociale supplementen op de kinderarmoede kunnen beoordelen.

prestations familiales bruxelloises sont payées prioritairement lorsque des prestations de même nature peuvent être octroyées en vertu des règles statutaires applicables aux fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne. Ce caractère prioritaire des prestations familiales bruxelloises est cependant limité aux cas d'activité professionnelle salariée en Belgique du parent fonctionnaire européen ou de son conjoint.

Cette disposition a été élaborée compte tenu d'une jurisprudence de 1987 de la Cour de justice de l'Union européenne qui prévoit le paiement prioritaire des allocations familiales belges en cas d'activité salariée en Belgique du conjoint du fonctionnaire ou en cas d'activité salariée du parent fonctionnaire lui-même. L'activité indépendante n'étant pas prise en compte, les modifications récentes concernent ce point. Il convient de noter qu'aucune norme de travail à mi-temps, salarié ou indépendant, n'est imposée concernant l'intervention prioritaire du régime d'allocations familiales bruxellois.

Au mois d'avril 2021, la Commission européenne a demandé aux entités fédérées d'adapter leur législation car elle estimait que la jurisprudence européenne aurait évolué en ce sens que le paiement prioritaire des allocations familiales dues par les États membres ne serait plus limité à l'activité salariée.

Ainsi, après concertation avec les autres entités fédérées, il a été proposé d'étendre le paiement prioritaire des allocations familiales dues par la Cocom également dans les cas où le parent fonctionnaire ou son conjoint exerce une activité professionnelle indépendante.

C’est pourquoi une modification de l'ordonnance du 25 avril 2019 précitée sera prochainement déposée à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune afin de concrétiser cette proposition, qui a fait l'objet des échanges entre les trois entités fédérées et la Commission européenne. L'entrée en vigueur de cette modification se fera rétroactivement à la date du 1er janvier 2020, date d'entrée en vigueur du nouveau régime bruxellois.

S'agissant du nombre d’enfants concernés et du coût pour la Région, il est estimé qu'environ 280 enfants bruxellois pourraient bénéficier prioritairement des prestations familiales bruxelloises du fait que l'un de leurs parents ou le conjoint de ce dernier exerce une activité professionnelle indépendante en Belgique.

Au dernier indice, à savoir 116,04, cette mesure représente un budget structurel de 570.000 euros par an. Il ne s'agit donc pas d'une charge qui mettrait en péril ou susciterait de nouvelles discussions quant à la soutenabilité du régime des allocations familiales.

Concernant la capacité de la Région à atteindre les objectifs de la lutte contre la pauvreté infantile, il convient de souligner que l'impact de cette évolution législative est limité. Il s’agit de 570.000 euros sur un budget qui pèse près de 1 milliard d'euros.

Ensuite, nous n'avons pas eu beaucoup de marge de manœuvre, car une procédure en infraction avait été lancée par la Commission européenne et la Région risquait de se retrouver devant la Cour de justice européenne. Rien ne s'opposait à l'extension du droit aux allocations familiales aux enfants dont les parents exercent une activité indépendante, puisque les enfants dont les parents sont salariés en bénéficient déjà.

Enfin, j'espère que pour la fin de cette année, nous disposerons de l'ensemble des données de l'administration fiscale qui nous permettront d'évaluer les répercussions de la réforme des suppléments sociaux sur la pauvreté infantile.

Je ne pense pas le simple octroi d'allocations familiales à ces 280 enfants permettra de réduire la pauvreté infantile. L'ensemble des suppléments sociaux accordés dans le système général, eux, luttent contre ce problème.

À la fin de l'année, lorsque nous disposerons de l'évaluation, nous examinerons les effets sur la pauvreté infantile et la soutenabilité de notre système, dans lequel je continue de croire.

127 **Mevrouw Delphine Chabbert (PS)** *(in het Frans).- De regeling betreft dus kinderen van zelfstandigen. Het gaat slechts om 280 kinderen. De begroting komt daardoor niet in het gedrang.*

Het verheugt me dat we bereid zijn om het stelsel bij te sturen voor kinderen die geen kinderbijslag krijgen, zelfs al zijn het er niet veel.

- Het incident is gesloten.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Règle anticumul, exceptions… En effet, l'activité indépendante m'avait échappé, c'est donc cela qui va ouvrir le droit.

Ensuite, 280 enfants est en effet un chiffre modeste. Le budget restera donc soutenable. J'imagine que vous avez déjà une trajectoire pour les années à venir. Je suis ravie que ces enfants puissent bénéficier d'allocations familiales et que vous ne soyez pas inquiet quant à la soutenabilité du modèle. Vous savez que d'autres enfants ne jouissent pas d'allocations familiales depuis la sixième réforme de l'État, alors que c'était le cas auparavant, comme pour les enfants sans papiers.

Ils ne sont pas plus nombreux sur le territoire de la Région, et des dispositions légales nous permettraient de leur attribuer ce droit. Je suis ainsi ravie d'entendre que nous soyons prêts à modifier le modèle pour un petit nombre d'enfants. Nous reviendrons peut-être sur d'autres possibilités d'aménagement.

- L'incident est clos.

131 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DELPHINE CHABBERT**

131 **aan de heer Sven Gatz en aan de heer Bernard Clerfayt, leden van het Verenigd College, bevoegd voor de Gezinsbijslagen, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Filmkeuring,**

131 **betreffende "de toekomst van de kinderbijslag en de strijd tegen kinderarmoede".**

131 **TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOHN PITSEYS,**

QUESTION ORALE DE MME DELPHINE CHABBERT

à M. Sven Gatz et à M. Bernard Clerfayt, membres du Collège réuni chargés des prestations familiales, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et du contrôle des films,

concernant "l'avenir des allocations familiales et la lutte contre la pauvreté infantile".

QUESTION ORALE JOINTE DE M. JOHN PITSEYS,

131 **betreffende "een mogelijke hervorming van het uitbetalingssysteem van de gezinsbijslagen in Brussel".**

135 **Mevrouw Delphine Chabbert (PS)** *(in het Frans).- Ik stel mijn vraag naar aanleiding van een interview dat collegelid Gatz gaf en van een recente actualiteitsvraag. Minister Clerfayt, u zei dat u de kinderbijslag bijzonder belangrijk vindt. Hoe zult u die verdedigen? Haast de helft van de Brusselse kinderen riskeert in armoede op te groeien.*

Tijdens de vorige regeerperiode werd, met een minister van Begroting van dezelfde partij als de huidige, een duidelijke politieke keuze gemaakt over de kinderbijslag, die van groot belang is voor de strijd tegen kinderarmoede.

La Ligue des familles trok aan de alarmbel toen collegelid Gatz dus in Le Soir opriep tot een hervorming van de kinderbijslag. Volgens mij zou het echter onbegrijpelijk zijn om na twee jaar corona en gelet op de kinderarmoede de broodnodige kinderbijslag te beperken. De PS steunt La Ligue des familles. Wij vinden dat kinderarmoede nog sterker moet worden bestreden.

Kunt u uw analyse over de financiering van de kinderbijslag toelichten? De uitlatingen van de heer Gatz leken voorbarig en hebben tot heel wat bezorgdheid geleid.

Is een indexsprong voor de kinderbijslag aan de orde?

Komt u terug op de keuze om te investeren in de strijd tegen kinderarmoede? De kinderbijslag is geen uitgave, maar een investering om gezinnen en kinderen uit de armoede te helpen.

137 **De heer John Pitseys (Ecolo)** *(in het Frans).- Collegelid Gatz verklaarde in een interview met Le Soir dat de Brusselse kinderbijslag zal moeten worden hervormd omdat de betaalbaarheid in het gedrang komt.*

De heer Gatz wees op meerdere problemen waardoor de kosten de pan uit swingen, waaronder de indexering van de kinderbijslag en de wijziging van de criteria inzake de verhoging

concernant "une éventuelle réforme du système de paiement des allocations familiales à Bruxelles".

Mme Delphine Chabbert (PS).- Ma question fait suite à l'interview donnée par M. Gatz et à une question d'actualité lors de la dernière séance plénière. Vous avez déclaré que vous êtes très attaché à ce modèle d'allocations familiales. Comment allez-vous le défendre ? Dois-je rappeler que près de la moitié des enfants bruxellois risque de connaître la pauvreté ? Nombre d'entre eux sont en détresse économique.

Ce choix, validé par le Collège réuni précédent – dont le membre alors chargé du budget était du même parti que le titulaire actuel du poste –, est un choix politique fort. Nous vous avions d'ailleurs félicité de cette continuité dans une action politique indispensable pour atteindre un objectif qui devrait être partagé par tous, à savoir la lutte contre la pauvreté infantile. Elle l'est d'autant plus depuis la crise sanitaire.

La Ligue des familles a tiré la sonnette d'alarme à la suite de cette intervention publique de M. Gatz : "Après deux ans de pandémie, et alors que les chiffres en matière de pauvreté restent alarmants dans la capitale, il serait incompréhensible de réduire ce soutien financier dont les familles ont plus que jamais besoin." Le groupe PS est tout à fait d'accord avec la Ligue des familles et estime impensable de revoir ce modèle à la baisse. Nous pensons au contraire qu'il faut porter plus haut encore le choix du gouvernement et du Collège réuni de lutter plus activement contre la pauvreté infantile et d'améliorer cet outil. Nous aurons une évaluation de deux années de fonctionnement à la fin de l'année 2022. Nous pourrons alors examiner comment rendre cet outil encore plus performant.

Pouvez-vous développer davantage votre analyse budgétaire de ce modèle ? Les propos de M. Gatz semblaient très prématurés et ont surtout suscité beaucoup d'inquiétudes auprès des Bruxellois. Ils semblaient aussi inopportuns alors que le coût de la vie augmente.

Un saut d'index des allocations familiales est-il à l'ordre du jour ?

Remettez-vous en question le choix d'investir dans la lutte contre la pauvreté infantile ? Les allocations familiales ne sont pas une dépense mais un investissement qui permettra de sortir des familles de la pauvreté, en particulier des enfants, et de faire mieux tourner un modèle économique qui a besoin de parts beaucoup plus contributives.

M. John Pitseys (Ecolo).- Dans un article du Soir, M. Gatz s'est exprimé au sujet du paiement des allocations familiales par la Région. Il évoquait non seulement des chiffres dans le rouge, mais aussi des perspectives qui ne présageaient aucun changement positif. Il ajoutait à ces constats que des changements à moyen terme s'avéreraient plus que nécessaires si l'on voulait continuer à aider les personnes dans le besoin.

van de kinderbijslag. Daarvoor wordt nu immers rekening gehouden met het gezinsinkomen.

Pas tegen het begin van 2023 worden de uitgaven voor de kinderbijslag onder de loep genomen. Toch had de heer Gatz het over een tekort van 50 tot 100 miljoen euro als er niets veranderd. Voor 2022 zou het tekort 80 miljoen euro bedragen. Waarop zijn die cijfers gebaseerd?

Werd er al nagegaan wat de gevolgen zullen zijn voor de begroting tot het einde van de regeerperiode?

Trois explications étaient avancées par M. Gatz pour expliquer ces difficultés : un effet de masse financière ; l'indexation des allocations ; et un changement des critères d'attribution de la majoration des allocations. En effet, le revenu annuel du ménage est maintenant pris en considération et non plus le statut socioprofessionnel, une modification qui, selon M. Gatz, engendrerait de fait un coût supplémentaire.

Un examen des dépenses (spending review) étant prévu pour le début de l'année 2023, quels éléments nouveaux ou chiffrés peuvent-ils amener M. Gatz à faire ce constat ? Un déficit de 50 à 100 millions d'euros est annoncé si rien ne change. Le chiffre de 80 millions d'euros a été évoqué pour 2022. Quels éléments permettent d'avancer ce chiffre ? Pouvez-vous nous dire si une étude a été réalisée à ce sujet ?

Plus largement, une évaluation de l'incidence de ces estimations sur les budgets à venir d'ici la fin de la législature a-t-elle déjà été effectuée ?

139 **De heer Bernard Clerfayt, lid van het Verenigd College** *(in het Frans).- De kern van uw vraag betreft eerder de bevoegdheden van collegelid Gatz, maar ik zal uw vraag zo goed mogelijk proberen te beantwoorden.*

Er is geen onenigheid tussen de heer Gatz en mij over de kwestie. De begrotingsaanpassing van de GGC bevat ook geen specifieke maatregel betreffende het kinderbijslagbudget. Er is dan ook geen reden om de kwaliteit van het Brusselse kinderbijslagsysteem in vraag te stellen. Volgens het Federaal Planbureau is het Brusselse stelsel het meeste efficiënte van de drie Belgische stelsels om kinderarmoede tegen te gaan, ook al is het niet volmaakt.

De heer Gatz is eveneens minister van Begroting en bij een intern onderzoek van zijn kabinet naar de gevolgen van de covidcrisis, de inflatie enzovoort, kwamen er cijfers naar voren, waarover hij enigszins bezorgd was. Daarom wilde hij een aantal zaken publiekelijk aan de orde stellen. Hij kwam tot de conclusie dat het tekort dat het meest toeneemt in de begroting, het kinderbijslagbudget betreft. Iriscare houdt de cijfers echter ook in de gaten en vooralsnog hebben we het budget niet moeten aanpassen en er zijn voorlopig geen aanwijzingen dat dat zal veranderen.

M. Bernard Clerfayt, membre du Collège réuni.- Selon la règle d'attribution, le ministre francophone répond aux questions en français, et le ministre néerlandophone répond aux questions en néerlandais. Certains auraient peut-être dû poser leur question en néerlandais ! Il me semble que le côté "Gatz" de la question vous intéresse davantage que les allocations familiales. Cependant, je vais tenter de vous répondre.

M. Gatz a déjà eu l'occasion de répondre rapidement à cette question lors d'une séance de questions d'actualité, il y a trois semaines. Vendredi prochain, nous discuterons de l'ajustement budgétaire de la Cocom. Vous noterez qu'aucune mesure particulière n'est prévue pour le budget des allocations familiales.

Ainsi, comme je l'ai déjà exprimé, je conteste toute divergence de vues entre mon collègue et moi-même. Il n'y a pas lieu de remettre en cause la qualité du modèle bruxellois d'allocations familiales. Une étude de 2021 réalisée par le Bureau fédéral du Plan a estimé que, des trois modèles belges, le régime bruxellois était le plus efficace pour lutter contre la pauvreté infantile. Cela ne veut pas dire qu'il atteint cet objectif mais simplement qu'il est meilleur que les autres et qu'il réduit de quelques points de pourcentage le risque de pauvreté infantile. Les allocations familiales ne sont d'ailleurs pas le seul instrument de lutte contre la pauvreté infantile.

Ensuite, en ce qui concerne les chiffres mentionnés par mon collègue, il semble qu'ils soient issus d'un exercice purement interne au cabinet du ministre du budget. Cet exercice, réalisé au début de cette année, portait sur les conséquences de la pandémie, de l'inflation et des évolutions d'une série de masses budgétaires. Les chiffres qui en sont ressortis ont alarmé M. Gatz et l'ont amené à soulever publiquement certaines questions.

Il a été constaté que l'augmentation la plus importante du déficit concernait le budget des allocations familiales, qui représente près de 1 milliard d'euros. Iriscare surveille tous les paramètres et leur impact sur les chiffres. Nous n'avons pas été amenés

à prendre des mesures concernant le budget des allocations familiales et rien n'indique pour le moment que cela devrait changer.

141 *Het is nu eenmaal de taak van een minister van Begroting om toe te zien op de houdbaarheid van de budgetten en daarom wordt het stelsel permanent geëvalueerd. Begin volgend jaar staat er een algemene evaluatie gepland en zullen we zien of er een en ander aangepast moet worden.*

Voorts bereiden de vier collegeleden een uitgaventoetsing voor voor de begrotingsmassa van de GGC in haar geheel, zoals de Europese Commissie aanbeveelt. De resultaten zullen bekendgemaakt worden rond de zomer van 2023. Als er aanpassingen nodig zijn, zal waarschijnlijk het volgende Verenigd College daarover moeten beslissen. Conclusies op dit moment zijn dan ook voorbarig.

Ik ben nog steeds bijzonder trots op het stelsel dat we in 2019 goedkeurden en zonder problemen hebben ingevoerd. Bovendien werken we toe naar een automatische toekenning, wat vooral de meest kwetsbare groepen ten goede zal komen.

Toutefois, il est légitime, pour un ministre du budget, de se soucier de la soutenabilité des budgets présentés pour assurer les politiques qu'il souhaite continuer à mener. Le modèle est donc constamment évalué. Une évaluation générale du modèle est prévue pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. Nous disposons d'éléments pour réfléchir à des évolutions.

De plus, les quatre membres du Collège réuni ont été invités à préparer un examen des dépenses pour la masse budgétaire de la Cocom dans son ensemble. En effet, la Commission européenne recommande de se livrer à cet exercice pour s'assurer de la qualité des dépenses publiques et de la faculté de les réorienter. Il s'agit donc d'un exercice légitime, nécessaire et pertinent pour permettre d'être plus efficace dans les politiques mises en œuvre.

Il est vérifié en ce moment s'il est possible pour l'administration et les instances européennes de mener de front ces deux évaluations. En tout état de cause, les résultats seront présentés entre Pâques et l'été 2023. Nous nous rapprochons donc de la fin de la législature, mais si des recommandations sont formulées, il est fort probable qu'elles feront l'objet des débats électoraux et qu'elles dépendront de l'installation d'une prochaine majorité qui aura à décider d'évolutions éventuelles, à la hausse ou à la baisse, du régime des allocations sur l'un ou l'autre aspect. Toute conclusion serait donc prématurée à ce stade.

Je reste en tout cas fier du modèle bruxellois, tel qu'il a été voté en 2019 et mis en œuvre sans encombre au bénéfice de nombreuses familles. Le Bureau fédéral du Plan confirme qu'il s'agit du modèle le plus efficace pour lutter contre la pauvreté infantile. Nous déployons en outre des efforts continus pour une automatisation des droits afin de lutter activement contre le non-recours, dont la frange la plus précaire de la population souffre le plus souvent.

Aucun projet de modification du système n'est prévu aujourd'hui et les évaluations nous amèneront à mener un débat politique sain, sur la base d'une évaluation objective, dans le cadre de la préparation du cycle suivant, lors de la prochaine législature.

143 **Mevrouw Delphine Chabbert (PS)** *(in het Frans).- De kinderbijslag alleen kan de armoede niet terugdringen, maar internationale studies bevestigen wel dat het de meest doeltreffende maatregel is.*

Collegelid Gatz moet de begroting in de gaten houden, maar een bezuiniging op de kinderbijslag lijkt mij geen goed idee. Dat zou voor veel gezinnen dramatisch zijn.

Ik ben niettemin blij dat er een evaluatie van de uitgaven is uitgevoerd. Dat getuigd van goed beheer. Ik betreur wel dat een eventuele verbetering van het systeem pas mogelijk zal zijn in de volgende regeerperiode.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Vous avez évoqué l'évaluation de l'efficacité du modèle pour lutter contre la pauvreté. L'étude du Bureau fédéral du Plan est biaisée. Aujourd'hui, en réalité, nous ne disposons pas de chiffres. Certes, ce modèle ne va pas réduire à lui seul la pauvreté : d'autres politiques sociales sont à mener. On sait néanmoins que c'est la politique la plus efficace, comme en témoigne la littérature internationale.

La question budgétaire est évidemment de la responsabilité de M. Gatz. À lui d'en faire une lecture attentive, mais est-ce la bonne manière ?

Un jour de retard de paiement des allocations familiales est dramatique pour de nombreuses familles. Il ne me semble pas

très heureux de déclarer dans la presse que des économies seront réalisées.

Quant au suivi de la trajectoire budgétaire, je salue la réalisation d'un examen des dépenses, qui témoigne d'une bonne gestion.

Dans sa réponse à une question d'actualité, M. Gatz a expliqué qu'Iriscare n'était ni au courant ni associé à l'exercice. J'espère que cette situation a été corrigée depuis lors, pour ce qui est du suivi budgétaire des dépenses et du coût du modèle.

J'entends également que vous actez d'emblée que le modèle ne sera pas modifié sous cette législature et je le déplore. Nous aurons donc un échange de vues sur le coût et l'efficacité du système sur la base de l'évaluation.

Je regrette que l'on ferme cette porte dès cette législature, puisque le transfert s'est bien déroulé, les organismes de paiement effectuent leur travail correctement et le modèle est a priori soutenable. Il est regrettable de se priver déjà de toute possibilité d'amélioration du système par rapport aux objectifs que vous vous êtes fixés, mais nous y reviendrons lors de l'évaluation.

145 **De heer John Pitseys (Ecolo)** *(in het Frans).- Het publiek moet niet alleen toegang hebben tot een evaluatie van de verrichte uitgaven, maar ook tot een projectie van de toekomstige uitgaven.*

M. John Pitseys (Ecolo).- Vous évoquez l'échéance de l'été 2023 et l'examen des dépenses. Je pense toutefois que le public devrait avoir accès, par le biais de l'administration, non seulement à une évaluation des dépenses passées, mais également à une projection des dépenses et investissements à venir. Il est important que nous puissions en disposer.

Par ailleurs, le ministre a affirmé que son cabinet produisait une note.

145 **De heer Bernard Clerfayt, lid van het Verenigd College** *(in het Frans).- Er zijn al bepaalde ramingen bij de begroting gevoegd, maar veel elementen zijn onvoorspelbaar, zoals het aantal kinderen dat in Brussel wordt geboren of verhuist. Bovendien kent het gewest uitkeringen toe aan studenten tussen 18 en 24 jaar. Ook het aantal in- en uitstromende studenten kan dus het systeem beïnvloeden.*

M. Bernard Clerfayt, membre du Collège réuni.- Une série d'informations sur les prévisions sont jointes au budget. Puisqu'il s'agit d'un système de droit, de nombreux éléments sont imprévisibles, tels que le nombre d'enfants qui naissent en Région bruxelloise, déménagent hors de celle-ci ou y emménagent. Ces flux sont très difficiles à évaluer.

En outre, la Région présente la particularité d'octroyer des allocations aux jeunes de 18 à 24 ans qui suivent des études. Le "rythme" d'entrée ou de sortie des études peut également influencer le système.

De nombreux flux entrants et sortants font donc l'objet de prévisions qui offrent la même fiabilité que les prévisions météorologiques.

145 **De heer John Pitseys (Ecolo)** *(in het Frans).- Als een minister in de pers zegt dat het tekort zal oplopen tot 100 miljoen euro, is het belangrijk dat die uitspraak wordt onderbouwd.*

M. John Pitseys (Ecolo).- Lorsqu'un ministre affirme dans la presse que le déficit atteindra 100 millions d'euros, il s'agit d'une prévision météorologique catastrophiste. Ce genre d'affirmation mérite d'être étayée, outre les discussions des prochains mois sur le budget. Je m'adresse à vous, mais la question concerne aussi M. Gatz.

145 **De heer Bernard Clerfayt, lid van het Verenigd College** *(in het Frans).- Het budget voor de kinderbijslag is niet in het gedrang.*

- Het incident is gesloten.

M. Bernard Clerfayt, membre du Collège réuni.- Aucun orage ne plane sur le budget des allocations familiales.

- L'incident est clos.